

## Football Club Bassin d'Arcachon

.....

### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE DU 16 MAI 2025

#### PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

Fait à Arcachon  
LE 25 AVRIL 2025

#### Convocation

Monsieur, Madame,

Le comité de direction à l'unanimité des voix a décidé de procéder à la convocation et à la tenue de l'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE de votre association, **le 16 MAI A 19H.** L'assemblée générale de l'association se réunira le 16 MAI 2025 à 19H le bureau de vote ouvrira dès 17H. à l'adresse suivante : stade Chante Cigale à Gujan-Mestras pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Élection du nouveau comité de direction. Le dépouillement aura lieu à 19H15
- validation du compte rendu financier et atterrissage financier au 30 JUIN 2025
- validation du prévisionnel 2025 /2026
- Intervention des élus
- Questions diverses ayant un lien avec l'objet.

#### Extrait des statuts

*Art 8 : Le comité directeur de l'association est composé de 12 administrateurs au plus, le nombre d'administrateurs étant fixé par le Comité directeur, élus pour une durée de 4 ans, au scrutin secret par l'assemblée générale. La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années, chaque année s'entendant de l'intervalle séparant deux Assemblées Générales ordinaires annuelles.*

*Pour être éligible, il faut :*

*Être membre depuis 1 mois au moins et être à jour de la cotisation à la date limite fixée par le Comité directeur pour le dépôt des candidatures et avoir fait parvenir leur candidature au siège social ou au président par tous moyens y compris dématérialisés au plus tard 10 JOURS avant la date de l'assemblée générale élective. La présentation de candidats sous forme de liste est acceptée mais ne peut excéder 12 candidats et uniquement éligible groupée. Dans l'hypothèse de candidatures en liste et groupé, le nombre total ne peut excéder 12 membres. Dans toutes autres hypothèses, un autre scrutin sera réorganisé dans un délai de 2 MOIS, l'équipe sortante restant en place jusque-là. Le vote par procuration est autorisé sans limitation de nombre.*

*Est électeur à l'assemblée générale tout membre de 16 ans au moins le jour de l'élection et à jour de ses cotisations. Les parents des enfants de moins de 16 ans le jour de l'élection et qui désirent voter peuvent souscrire une licence dirigeant bénévole à prix coutant, au moins un mois avant l'élection.*

*Est éligible au comité directeur tout membre actif âgé de 18 ANS au moins le jour de l'élection, membre de l'association et à jour de ses cotisations de membres jouissant de leurs droits civils et politiques.*

*Les membres du bureau suivant :*

*Président, Vice-président Secrétaire, Trésorier doivent être désignés par un vote à bulletin secret parmi les membres élus au comité directeur. Les membres sortants sont rééligibles.*

*Après chaque élection, le comité directeur élit en son sein, au scrutin secret, un bureau dont la composition et les modalités sont fixées par le règlement intérieur et qui comprend, au moins, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.*

*Seules les questions ayant une relation avec l'ordre du jour pourront être traitées*

*Nous vous rappelons que la diffusion publique de documents appartenant à l'association est strictement interdite sur les réseaux sociaux ou autres, et passible de sanctions.*

*Si vous ne pouvez pas participer personnellement à cette réunion, vous pourrez vous y faire représenter par un autre membre de l'association. A cet effet, vous trouverez également ci-jointe une formule de pouvoir. Celle-ci complétée et signée devra être remise à votre mandataire.*

*Vous devrez vous munir de votre pièce d'identité pour voter.*

Pour plus de simplicité, vous pouvez présenter votre candidature par mail au président [jacques.walkowiak@fcb-arcachon.fr](mailto:jacques.walkowiak@fcb-arcachon.fr), **avant le 5 MAI 2025 A minuit** ; un accusé de réception vous sera transmis en retour.

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec Monsieur Didier Masquelier, vice-président, [didier.masquelier@fcb-arcachon.fr](mailto:didier.masquelier@fcb-arcachon.fr) Monsieur Christophe Hauchère trésorier, [christophe.hauchere@fcb-arcachon.fr](mailto:christophe.hauchere@fcb-arcachon.fr) Madame Fabienne Leheude secrétaire [fabienne.leheude@fcb-arcachon.fr](mailto:fabienne.leheude@fcb-arcachon.fr) La liste des candidats vous sera transmise 9 jours avant le scrutin. Dans l'hypothèse où le quorum nécessaire à l'assemblée générale ne pourrait être atteint une seconde assemblée générale ordinaire électorale serait convoquée avec le même ordre du jour et sous la même forme pour le vendredi 23 MAI 2025 A 19H H à l'adresse suivante STADE CHANTE CIGALE à GUJAN MESTRAS.

Vous pouvez obtenir toute information (convocation, procuration) sur la tenue de votre assemblée générale électorale sur le site officiel du club dans la rubrique club actualité

Nous comptons sur votre présence.

Très cordialement,

Le comité de direction

**FOOT BALL CLUB DU BASSIN D ARCACHON**

**PROCURATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ELECTIVE**

**DU 16 MAI 2025**

Je soussigné(e) :

Prénom et Nom du mandant ;.....

**Donne procuration à :**

Identité et qualité du mandataire :.....

pour me représenter et voter en mes lieux et place à l'assemblée générale ordinaire élective de l'association FC Bassin d'Arcachon qui se réunira le 16 MAI 2025 A 19 H OU LE 23 MAI à 19 H dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint le 16 MAI à l'adresse suivante : STADE CHANTE CIGALE 33470 GUJAN MESTRAS selon l'ordre du jour figurant dans la convocation établie.

Fait à ..... le .....

Signature du membre mandant  
(précédée de la mention manuscrite  
"Bon pour pouvoir")

Signature du membre  
mandataire  
(précédée de la mention  
manuscrite "Bon pour acceptation  
de pouvoir

